



## Hausse de taxes des cigarettes

# Ottawa et Québec multiplient les sommes allouées aux programmes antitabac

Denis Côté

Début d'avril, les fumeurs de cinq provinces canadiennes ont eu droit à une majoration de 4 \$ de la taxation combinée, fédérale et provinciale, sur les cartouches de cigarettes, soit 50 cents par paquet de 25 cigarettes. Il s'agit des provinces qui avaient le plus réduit leurs taxes en 1994 afin d'endiguer la contrebande : le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Au Québec, le coût des cigarettes est maintenant d'environ 5,25 \$ le paquet de 25, en incluant la TPS et les quatre hausses de prix imposées par les fabricants depuis à peine un an.

Lors d'une brève conférence de presse à Ottawa le jeudi 5 avril en après-midi, les ministres fédéraux des Finances et de la Santé, Paul Martin et Allan Rock, flanqués de leur collègue solliciteur général, Lawrence MacAulay, ont conjointement annoncé des hausses de taxes, un train de mesures pour combattre la contrebande et la multiplication par cinq du budget fédéral de lutte antitabac. Quelques minutes plus tard, la ministre québécoise des Finances, Pauline Marois, et la ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux, Agnès Maltais, ont émis des communiqués présentant des points de vue provinciaux complémentaires. Le bureau de madame Marois a notamment rappelé qu'il s'agissait de la plus importante hausse de taxes depuis 1992.

### Faible taxation au Québec et en Ontario

Avec cette annonce, le gouvernement fédéral efface la disparité entre les provinces de sa propre taxation du tabac, qui durait depuis sept ans. En effet, de 1994 à 2001, le quart des fumeurs canadiens, habitant surtout à l'ouest du pays, écopaient d'une plus haute taxation fédérale que leurs vis-à-vis de l'est. La



Pour éviter la **reprise de la contrebande**, les exportations de cigarettes sont dorénavant taxées de 10 \$ la cartouche, ou de 22 \$ au-delà de 1,5 % de la production totale d'un fabricant.

dernière hausse uniformise la taxation fédérale à 10,85 \$ la cartouche. C'est toujours l'Ontario de Mike Harris qui affiche la plus basse taxation provinciale, à 10 \$ la cartouche, talonnée de près par le Québec (de Bernard Landry), à 10,60 \$. La contrebande des cigarettes ne semble pas menaçante par voie maritime, car Terre-Neuve et la Colombie-Britannique ont la taxation provinciale la plus forte, de 27,20 et 23,30 \$. Un paquet de 25 cigarettes coûte près de 7 \$ à Vancouver.

Ces hausses sont encore loin de rattraper les taux de janvier 1994, surtout en tenant compte de l'inflation. Le ministre Martin a clairement mentionné que les gouvernements établissaient une stratégie vigoureuse en vue de majorations prochaines. « Ces augmentations font partie d'une nouvelle structure de la taxe sur le →

### SOMMAIRE

Le Sénat adopte le projet de fondation	5
Bénéfices records des fabricants	6
3400 plaintes à Québec	7
Les commandites passent au Tourisme	8
Ottawa : ville sans fumée	10
Clôture du Défi « J'arrête, j'y gagne ! »	12



« Je dois vous dire que la hausse de taxes, c'est pour des raisons de santé », a assuré le ministre des Finances **Paul Martin**.



« C'est le dossier le plus important de santé publique, car le tabagisme tue 45 000 Canadiens chaque année », a renchéri son collègue de la Santé, **Allan Rock**.

→ *tabac qui est mise en place afin de réduire le tabagisme et de décourager la contrebande. De plus, elles devraient nous permettre de hausser davantage les taxes à l'avenir* », a déclaré Paul Martin.

En réponse à ces annonces, les groupes antitabac, bien que généralement satisfaits, ont aussitôt réclamé de nouvelles augmentations, à la fois de la taxation et des budgets voués à leur cause. « Cette hausse de taxes représente un progrès significatif dans la lutte contre le tabagisme, particulièrement en ce qui concerne la prévention chez les jeunes », a commenté Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Rappelons cependant qu'il reste encore bien du chemin à parcourir avant de retrouver les niveaux de taxation de 1994. Le prix des cigarettes, tant au Québec qu'en Ontario, demeure le moins élevé en Amérique du Nord. »

Compte tenu des disparités entre les provinces, la prochaine majoration devrait normalement venir unilatéralement de Québec et de Toronto, chez qui une fenêtre de taxation exclusive est maintenant toute grande ouverte. Pour simplement rejoindre les taux les plus bas des provinces maritimes, le Québec et l'Ontario devraient hausser leurs taxes d'un autre 5 \$ la cartouche. Ottawa ne pourrait certes pas blâmer ces deux provinces peuplées de se rapprocher de leurs voisines et de combattre la contrebande interprovinciale.

Les annonces du 5 avril, livrées précipitamment, comportaient une foule de mesures très importantes et très pertinentes que les grands médias n'ont pas pu rapporter avec précision. Certains bulletins télévisés se sont contentés de suggérer aux fumeurs de faire provision de cigarettes avant minuit, moment où le prix des cartouches monterait de 4,28 \$ (incluant la TPS). Or, en parallèle avec ces majorations, les gouvernements du Canada et du Québec remanient leurs structures de taxation et

accroissent de manière significative leurs investissements contre le tabagisme.

### 480 millions \$ à Santé Canada

Du côté fédéral, Santé Canada injectera plus de 480 millions \$ au cours des cinq prochaines années dans une stratégie intégrée et soutenue de lutte contre le tabagisme. De cette somme, environ 210 millions \$ seront affectés à des campagnes antitabac dans les médias. Visant surtout les jeunes et d'autres groupes à risque élevé, ces campagnes seront menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. Le communiqué ne précise pas si les francophones constituent toujours un groupe à risque élevé.

« L'expérience montre que, pour être efficace, une approche antitabac doit être globale, intégrée et soutenue et qu'elle doit s'appuyer sur des campagnes-médias continues et hautement visibles. La nouvelle stratégie comporte tous ces éléments, de même que des méthodes d'évaluation et des objectifs clairs et réalisables », indique le document de Santé Canada. Les objectifs nationaux sont toutefois assez modestes. Le gouvernement souhaite, d'ici dix ans, réduire de 25 à 20 % la proportion de fumeurs, abaisser de 30 % le nombre de cigarettes fumées au pays, et augmenter de 69 à 80 % la quantité de détaillants qui refusent de vendre du tabac aux mineurs.

### Quatre champs d'intervention

Santé Canada se propose de renforcer les activités des quatre champs de sa stratégie antitabac : la protection, la prévention, la cessation et la réduction des méfaits. Concernant la protection, de la recherche sera effectuée « pour appuyer tout nouveau programme ou projet de règlement » ; on peut prévoir qu'Ottawa reviendra à la charge sur l'étalage des cigarettes, l'interdiction des appellations trompeuses (comme les cigarettes légères) ou l'instauration des emballages neutres. Le ministère fédéral offrira également son expertise aux municipalités pour faciliter l'implantation de règlements antitabac.

Du côté de la prévention, c'est-à-dire éviter que les enfants ne commencent à fumer, Santé Canada collaborera avec le ministère des Finances au maintien d'une taxation dissuasive et établira des partenariats avec les provinces, les ONG et les communautés. Concernant la cessation, Ottawa prendra des mesures « pour répondre au besoin de normes nationales, y compris d'outils et de lignes directrices pour la pratique clinique, afin d'amener les professionnels de la santé à promouvoir le renoncement au tabac ».

Un champ novateur de la stratégie canadienne réside dans la réduction des méfaits. « Nous travaillerons en collaboration avec les États-Unis et d'autres pays pour que tout changement éventuel aux produits ait seulement des effets positifs sur la santé des fumeurs et des personnes exposées à la fumée de tabac », explique Santé Canada. Le gouvernement étudiera donc les implications d'éventuelles alternatives aux cigarettes traditionnelles. On peut penser à d'autres manières d'administrer la nicotine, aux cigarettes sans fumée ou à la réduction graduelle des produits toxiques dans l'ensemble de la production.

**« L'expérience montre que, pour être efficace, une approche antitabac doit être globale, intégrée et soutenue. Elle doit aussi s'appuyer sur des campagnes-médias continues et hautement visibles. »**

– Santé Canada

Plusieurs intervenants furent étonnés, parfois scandalisés, que Santé Canada vienne de remplacer discrètement, à titre de quatrième champ d'intervention, la « dénormalisation » par cette « réduction des méfaits ». Des fonctionnaires à Ottawa ont expliqué que le questionnement du tabagisme ou de l'industrie pourra toutefois s'insérer dans les trois autres champs.

### 55 millions \$ pour éviter la contrebande

Quatre autres organismes fédéraux obtiennent des fonds accrus pour combattre la contrebande, pour analyser la situation et pour conseiller le gouvernement à propos de nouvelles hausses de taxes. Au cours des cinq prochaines années, l'Agence des douanes et du revenu recevra 32,7 millions \$, le ministère de la Justice 9,6 millions \$, la GRC 9,5 millions \$ et le ministère du Solliciteur général 3,2 millions \$, pour un total de 55 millions \$.

C'est aussi par des changements majeurs aux structures de taxation que l'on endiguera la contrebande. Les exportations de cigarettes sont maintenant assujetties à une taxe de 10 \$ la cartouche jusqu'à concurrence de 1,5 % de la production annuelle d'un fabricant, et de 22 \$ la cartouche au-delà de ce seuil. Sur ce premier 1,5 % seulement, des remboursements sont prévus sur présentation d'une preuve de paiement de taxes étrangères. On se souvient que la contrebande, sévissant au début de la dernière décennie, était presque totalement alimentée par les trois fabricants canadiens sous prétexte d'exportations légitimes.

### Boutiques hors taxes

De manière à réduire la consommation et la contrebande, les boutiques hors taxes, que l'on trouve surtout dans les principaux aéroports et postes frontaliers, voient leurs cartouches imposées de 10 \$. Les cigarettes y sont encore moins chères qu'au pays, puisqu'elles demeurent exemptées de la TPS et des taxes provinciales. En complément, les fumeurs seront bientôt taxés autant en revenant au Canada qu'en le quittant. À compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain, la cartouche qu'ils peuvent ramener légalement au pays, après une absence d'au moins 48 heures, sera aussi taxée de 10 \$. Dans les faits, beaucoup de fumeurs préféreront s'abstenir de rapporter des cigarettes pour éviter les complications.



Enfin mieux taxés, les bâtonnets de tabac perdront de leur popularité.

Le gouvernement fédéral a aussi majoré la surtaxe sur les bénéficiaires des fabricants, qui passe de 40 à 50 % de l'impôt à payer sur le revenu des sociétés. Sans l'avouer, le gouvernement cherche peut-être à limiter un peu la gourmandise des trois grands fabricants, lesquels tirent de gros profits redevables à l'absence de concurrence sur les prix. « *Ils sont capables de payer* », a répondu sèchement le ministre des Finances à un journaliste qui l'interrogeait sur l'équité de cette mesure. Bien qu'étant « capables de payer », ces trois fabricants ont déjà, fin avril, discrètement refilé l'ensemble de cette surtaxe aux fumeurs, l'assimilant aux autres taxes.

D'un océan à l'autre, le fédéral a également accru de 1 \$ sa taxation sur les paquets de 200 grammes de tabac haché ou sur les cartouches de bâtonnets de tabac. Les bâtonnets, apparus sur le marché depuis quelques années, constituaient une manœuvre de l'industrie pour contourner la taxation. Il s'agit de cigarettes dont le fumeur complète la fabrication en un tournemain, par exemple en ajoutant un cylindre de papier au filtre.

Pour sa part, le gouvernement québécois a mis une fin abrupte à sa faible taxation de tous les produits non finis. Optant clairement pour la réduction du tabagisme, autant chez les jeunes que chez les personnes à faibles revenus, le ministère des Finances de madame Marois vient d'accroître de 393 % (!) la taxation du tabac en feuille, de 146 % celle du tabac haché et de 52 % celle des bâtonnets de tabac. Tous ces produits rejoignent le taux de taxation provincial de la cartouche finie, soit 10,60 \$ pour 200 cigarettes. De son côté, le gouvernement canadien taxe maintenant ces trois produits à la hauteur de 0,31 \$, 6,80 \$ et de 7,60 \$ pour l'équivalent de 200 cigarettes.

### Budget doublé à Québec

En complément de la hausse des taxes, le gouvernement du Québec a lui aussi accru substantiellement son budget de lutte →



De mai 1976 à aujourd'hui, c'est...

- ⊗ 25 ANS d'efforts pour réduire le tabagisme au Québec
- ⊗ 25 ANS de mobilisation et d'actions concertées
- ⊗ 25 ANS de vision d'une société en meilleure santé

*Merci aux nombreux partenaires individuels, communautaires, gouvernementaux et privés qui ont soutenu notre travail tout au long de ces années.*



Un carrefour de collaboration, d'activités et d'information

→ antitabac, lequel passera de 10 à 20 millions \$ par année. Compte tenu que cinq de ces millions servent annuellement au remboursement des aides pharmaceutiques, le budget restant est triplé, passant de 5 à 15 millions \$. Cette majoration a de quoi plaire au Service de lutte contre le tabagisme du MSSSQ et aux organismes québécois concernés. « *Vingt millions \$, c'est le plus important montant que le gouvernement ait jamais investi dans la lutte contre le tabac. C'est très significatif. Nous saluons la ministre des Finances, madame Pauline Marois, ainsi que sa collègue responsable du tabac, madame Agnès Maltais, pour avoir posé des gestes qui sont cohérents avec la gravité de ce problème de santé publique* », commente la Coalition québécoise.



La nouvelle ministre québécoise responsable du dossier du tabagisme, **Agnès Maltais**, a eu le plaisir d'annoncer une majoration de 10 millions \$ du budget antitabac.

Pour sa part, le Conseil québécois sur le tabac et la santé considère que les gouvernements devront toutefois continuer à accroître leurs budgets antitabac. « *Nous félicitons le gouvernement du Québec de son engagement à consacrer plus de ressources à la réduction du tabagisme*, déclare son directeur Mario Bujold. *Il est cependant important de rappeler que, selon les études scientifiques consultées, d'autres investissements seront encore nécessaires pour financer adéquatement la lutte contre le tabac.* »

### La Gang allumée

Des 10 millions \$ ajoutés au budget annuel québécois, 2,7 millions \$ iront à la prévention, 2,7 millions \$ à la cessation,

1,5 million \$ à l'application de la *Loi sur le tabac* et 3,1 millions \$ à la recherche, à l'évaluation et à d'autres activités. Dans le cadre de la prévention, le ministère entend renforcer la campagne sociétale et les activités régionales de la Gang allumée. Il financera aussi, sur une plus grande échelle, la tournée du spectacle In-Vivo, conçu pour les étudiants du secondaire.

Au volet de l'abandon du tabac, la ministre Maltais compte réorganiser les services de soutien pour les rendre plus accessibles, et ce dans toutes les régions du Québec. Les CLSC seront mis à contribution dans cette opération. D'autre part, en appui à la *Loi sur le tabac*, le nombre d'inspecteurs passera de 15 à 27, en conséquence de la hausse du nombre de plaintes.

Le communiqué du ministère décrit ainsi la pertinence des sommes allouées à la recherche : « *Enfin, une nouvelle somme de 3,1 millions \$ sera affectée à différentes autres activités. "Pour agir judicieusement, il faut comprendre. C'est pourquoi je tiens à ce que nous puissions étudier de façon approfondie l'évolution de la problématique du tabagisme au Québec, a déclaré la ministre. Il faut aussi que nous menions des recherches à caractère médical, social ou juridique."* »

De plus, Québec injectera 3 millions \$ à d'autres ministères provinciaux afin de combattre la contrebande du tabac. Il reste à espérer que les deux paliers gouvernementaux pourront se concerter sur la manière d'investir efficacement ces nouveaux millions, sans financer des recherches dont les résultats sont déjà disponibles, ou des programmes qui feraient double emploi.



L'économiste **Pierre-Yves Crémieux** a démontré que le ministère de la Santé faisait une bonne affaire en allouant des ressources majeures à la lutte antitabac.

## Investir dans la lutte antitabac est très rentable

À Montréal, deux jours avant les annonces du 5 avril, un regroupement de 90 organismes avait demandé au gouvernement québécois de consacrer une portion importante de l'éventuelle hausse de taxe à la lutte contre le tabagisme, soit 75 millions \$. Formé à l'initiative de la Coalition québécoise, le groupement a rendu publics, d'une part un sondage de Léger Marketing démontrant que la population approuverait une telle mesure, et d'autre part une recherche évaluant les économies en soins de santé découlant d'investissements majeurs.

Selon le sondage, 74 % des fumeurs et 79 % des non-fumeurs seraient tout à fait, ou assez d'accord, pour que « *toutes les nouvelles taxes sur le tabac servent à financer des programmes de prévention du tabagisme et d'aide aux individus qui veulent cesser de fumer* ». Les 1007 répondants québécois étaient composés de 30 % de fumeurs, ce qui semble être la nouvelle prévalence.

Se basant sur les résultats de programmes antitabac américains, les chercheurs du Groupe d'Analyse Économique ont calculé les économies qu'entraînerait, pour le ministère de la Santé, une chute de la prévalence de 30 à 20 % sur dix ans, résultant d'un investissement annuel de 25 millions \$. Selon les méthodes d'évaluation, le bénéfice sur dix ans – le coût du programme moins les frais en soins de santé évités – irait de 245 à 769 millions \$. Un effort annuel de 75 millions \$, tel que demandé, diminuerait de moitié la proportion de fumeurs (de 30 à 15 % sur dix ans) et se solderait en un bénéfice allant de 35 à 820 millions \$.

Les investissements antitabac sont donc populaires pour le gouvernement et rentables pour le ministère de la Santé. Les années de vie sauvegardées et la souffrance évitée, inhérente à plusieurs maladies liées au tabagisme, n'ont pas été prises en compte dans ces calculs.

# Le Sénat adopte le projet de fondation pour une 3<sup>e</sup> fois

Le projet de « Fondation canadienne de lutte contre le tabagisme chez les jeunes », lancé par le sénateur Colin Kenny, poursuit son chemin malgré l'importante hausse des budgets antitabac de Santé Canada. Le sénateur ontarien, les groupes de santé et même deux des trois grands fabricants de cigarettes, maintiennent leur croisade en faveur du projet de loi S-15, lequel a été adopté au Sénat le 15 mai, pour ensuite être soumis à la Chambre des Communes deux semaines plus tard.

C'est le troisième projet de loi de ce type à être proposé par les sénateurs, le premier ayant été jugé irrecevable par le président de la Chambre des Communes en 1998, et le second ayant avorté à l'automne dernier à cause du déclenchement des élections fédérales. La fondation souhaitée serait financée par un prélèvement de 3/4 de cent par cigarette, et de 7,5 cents par cigare, pour un budget dépassant 360 millions \$ par année.

Une commission sénatoriale a parcouru le pays, en avril et mai, échangeant avec des témoins presque toujours favorables au projet de loi. De leur côté, les fabricants Imperial Tobacco et JTI-Macdonald ont publié des annonces conjointes invitant la population à appuyer l'initiative du Sénat. Ils ont aussi proposé aux détaillants de cigarettes d'écrire à leurs députés, en soutien à la fondation.

## Trois atouts de la fondation

Lors de l'étape montréalaise de la commission sénatoriale itinérante, le 3 mai, le directeur québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs, François Dampousse, a expliqué en quoi les programmes fédéraux demeurent insuffisants. Trois besoins essentiels restent à combler.

Premièrement, la hauteur du financement n'est pas encore adéquate. Même en atteignant 3 \$ par année par habitant, l'investissement canadien reste bien inférieur à ce qui est nécessaire pour se comparer aux endroits qui ont connu des résultats intéressants ; le Centre de contrôle des maladies d'Atlanta recommande un ratio allant de 9 à 24 \$ CAN par habitant.

Deuxièmement, les nouveaux crédits ne comportent aucune garantie à moyen ou long terme. En 1994, le même gouvernement libéral avait déjà annoncé des investissements importants dans la lutte antitabac, qui ne s'étaient pas concrétisés. Une fondation, avec financement garanti par la loi, serait imperméable aux reculs politiques.

Troisièmement, la fondation pourrait retenir des campagnes publicitaires ou des programmes audacieux, une fois à l'abri des hésitations politiques ou des influences de l'industrie du tabac.

M. Dampousse avait débuté son exposé en remerciant les sénateurs, principalement Colin Kenny et Pierre Claude Nolin, pour leur ténacité à promouvoir le projet de fondation ; la hausse substantielle du budget fédéral antitabac leur est grandement redevable, a-t-il déclaré.

Témoignant aux côtés de François Dampousse, le coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Louis Gauvin, a tenté d'expliquer l'appui enthousiaste mais suspect des deux fabricants de cigarettes. Il s'agirait en fait d'une campagne de relations publiques de l'industrie, pour redorer son blason. Aussi, bien que cela soit exclu dans le projet de loi, les fabricants voudront influencer les activités de l'éventuelle fondation, en rappelant avoir contribué à sa création. Cette présence pourrait empêcher la mise en place de campagnes axées sur les activités répréhensibles de l'industrie, ou rejoignant les adultes de plus de 17 ans, lesquels ne sont pas visés par la fondation.

C'est le député libéral de Lac-Saint-Louis, Clifford Lincoln, qui présentera le projet de loi à la Chambre des Communes. Souhaitons que Paul Martin, député d'un comté adjacent, écoutera ses propos avec attention.

– D.C.



Les sénateurs Céline Hervieux-Payette, Pierre Claude Nolin, Ione Christensen et Nicholas Taylor apprécient des publicités antitabac qui ont eu un véritable impact aux États-Unis.



« Et si les annonces de cigarettes disaient la vérité ? », s'interroge cette trouvaille de la campagne Truth, en Floride. Les fumeurs y sont représentés par des sacs à cadavres.

Pour plus de renseignements sur les sujets de ce bulletin :  
[www.info-tabac.ca/liens36.htm](http://www.info-tabac.ca/liens36.htm)

# Bénéfices records pour les fabricants canadiens

Les deux principaux fabricants de cigarettes au Canada, Imperial Tobacco et Rothmans, Benson & Hedges (RBH) ont tous les deux réalisé des bénéfices d'exploitation records en 2000. La troisième compagnie, JTI-Macdonald, n'est pas tenue de diffuser ses rapports financiers, n'étant pas cotée en bourse. On peut supposer que cette filiale de Japan Tobacco se porte également très bien, puisqu'elle partage les mêmes activités et prix élevés de ses deux concurrents.

## 909 millions \$ pour Imperial

Pour les mois de février à décembre 2000, Imperial Tobacco affiche des revenus de 1,702 milliard \$ hormis les taxes sur le tabac, et des charges d'exploitation de 844 millions \$, réalisant ainsi des bénéfices d'exploitation de 858 millions \$. Ces bénéfices phénoménaux dépassent maintenant la moitié des revenus ! En y additionnant ceux de janvier 2000, de 51 millions \$, alors que le fabricant appartenait à Imasco, Imperial a réalisé des bénéfices d'exploitation de 909 millions \$ en 2000, soit 4,3 % de plus qu'en 1999 (871 millions \$).

Lors de sa fusion à la multinationale British American Tobacco, en février 2000, Imperial Tobacco fut évalué à 9 milliards \$, dont 8,2 milliards \$ pour ses seules marques de commerce.

## 51 milliards de cigarettes

Les profits records des fabricants ne s'expliquent pas par des hausses de volume, puisque le marché canadien du tabac a rétréci en 2000. Selon Imperial, l'industrie a vendu l'équivalent de 51 milliards de cigarettes l'an dernier, comparativement à 52,8 milliards en 1999 et 53,2 milliards en 1998. Le pays aurait donc réduit sa consommation de 4 % en deux ans. Compte tenu de la croissance de la population canadienne – de 0,8 % annuellement – la consommation de tabac *per capita* aurait donc reculé de 2,8 % par année depuis 1998.

En 2000, l'ensemble de l'industrie canadienne a vendu 43,4 milliards de cigarettes usinées, ainsi que 1,8 milliard de bâtonnets à finir et du tabac haché pouvant former 4,1 milliards de cigarettes. Le 1,7 milliard manquant provient des exportations, lesquelles sont normalement fumées par les Canadiens eux-mêmes (achetées aux États-Unis, en contrebande ou dans les boutiques hors taxes). Imperial Tobacco évalue ses parts de marché à 68,7 % pour les cigarettes usinées et 64,3 % pour le total des expéditions.

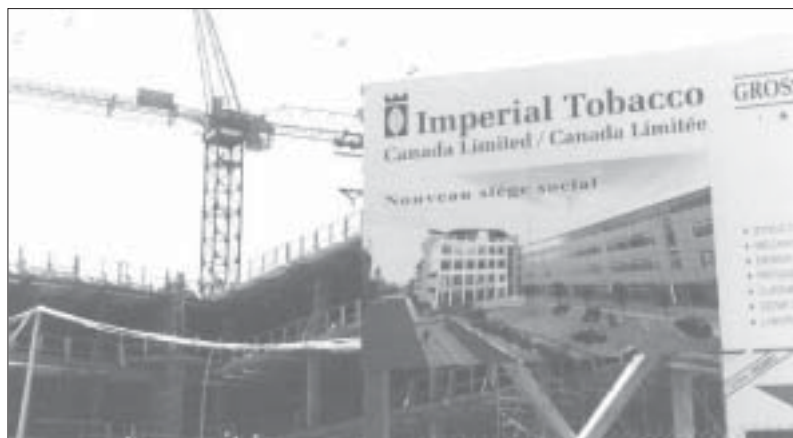
En plus de l'essoufflement du volume global, les trois grands fabricants su-

bissent la montée des marques économiques et importées, dont les parts de marché sont passées de 1,6 à 2,3 % en 2000, soit une augmentation remarquable d'environ 45 % en douze mois. Les hausses de taxes et l'interdiction de la publicité du tabac axée sur un style de vie, comme les commandites, favorisent ce secteur. « *Poison pour poison, mieux vaut payer moins cher* », semblent se dire davantage de fumeurs.

La direction d'Imperial Tobacco entrevoit le reste de l'année avec optimisme : « *La compagnie prévoit une augmentation régulière de ses bénéfices d'exploitation pour 2001, en comparaison avec l'année précédente. Cette majoration devrait découler de gains de parts de marchés, d'une productivité accrue, et de hausses de prix.* »

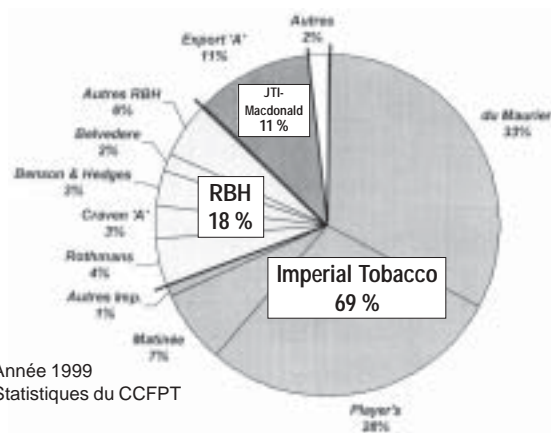
## 201 millions \$ pour RBH

Le second fabricant, Rothmans, Benson & Hedges, déclare pour sa part un chiffre d'affaires de 538 millions \$, hormis les taxes, pour les douze mois se terminant au 31 mars 2001. Ses charges d'exploitation étant de 337 millions \$, elle vient de réaliser des bénéfices d'exploitation de 201 millions \$, en hausse de 8,6 % sur l'exercice précédent. La compagnie attribue son succès à une compression des charges et à une hausse de parts de marché. RBH passe sous silence les hausses de prix aux grossistes.



Réalisant des profits records, **Imperial Tobacco** se construit un luxueux siège social à Montréal.

## Parts de marché, Canada - Cigarettes usinées



Les trois grands fabricants canadiens accaparent 98 % du marché des cigarettes usinées, le secteur le plus payant. Ils réalisent des profits faramineux en imposant les mêmes prix de gros très élevés, qu'ils augmentent régulièrement ensemble.

Depuis mars 2000, les prix des cigarettes des trois fabricants ont pourtant augmenté quatre fois, pour un total de 1,91 \$ la cartouche. La dernière augmentation, de 0,88 \$ la cartouche, à la fin d'avril, fut notamment mise sur le compte de la surtaxe sur les impôts des fabricants, laquelle datait pourtant de 1994.

Ces récentes majorations de prix rapporteront aux trois fabricants plus de 400 millions \$ par année, de façon récurrente bien entendu. Un autre facteur contribue vraisemblablement aux hausses de profits des fabricants, soit la réduction obligatoire de leurs dépenses de commandites et de publicité, en vertu des législations entrant

en vigueur.

Pendant que les trois fabricants et les gouvernements encaissent des milliards \$, les grossistes et les petits détaillants du tabac se livrent une féroce concurrence entre eux, leurs bénéfices nets sur ce produit étant souvent nuls !

– D.C.

## Loi sur le tabac

### 3400 plaintes reçues à Québec

Depuis l'entrée en vigueur, en décembre 1999, des interdictions de fumer prescrites par la *Loi sur le tabac* du Québec, le Service de lutte contre le tabagisme a reçu environ 3400 plaintes pour non-respect de la loi, a révélé son chef, Lise Talbot. De ces plaintes, 26 % concernaient des restaurants et un autre 26 % des milieux de travail.

Après enquêtes par les inspecteurs, 46 constats d'infraction ont été émis depuis juillet 2000, période où les mesures pénales s'appliquaient. Les constats visaient tous des employeurs ou des commerces, le gouvernement laissant à ces derniers la tâche d'intervenir auprès des fumeurs. La demande étant faible de la part des gestionnaires de lieux publics, seulement 15 inspecteurs locaux ont été accrédités à dresser des contraventions (de 50 \$) aux fumeurs fautifs. Madame Talbot ignore si une seule de ces contraventions n'a encore été émise à un fumeur québécois.

À Info-tabac, nous avons constaté plusieurs fois qu'il est facile de joindre un inspecteur au téléphone, sans attente. Toutefois, ce dernier n'est pas en mesure de nous renseigner sur le progrès d'une plainte, qui fait ensuite objet d'un processus d'enquête confidentiel. S'il n'y a pas d'améliorations constatées, le seul recours reste de porter une autre plainte. Comme retombée du budget d'avril, le nombre d'inspecteurs nationaux passera de 15 à 27. Au total, le Service regroupera près de 50 personnes.

#### « Affichez ! C'est obligatoire »

En avril et mai, le Service de lutte contre le tabagisme a mené une campagne d'information auprès des gestionnaires de lieux, sous le thème « *Affichez ! C'est obligatoire* », par le biais d'un envoi à 230 000 portes commerciales et d'annonces dans les journaux. L'envoi postal comprenait deux petits autocollants d'interdiction de fumer (à afficher), un signet rappelant les numéros de téléphone pour les plaintes ou les questions (1 877 416-8222, ou (418) 646-9334 dans la région de Québec), un bon de commande pour du matériel d'information gratuit, et une lettre explicative. Non signée et émanant du Service, cette lettre disait entre autres : « *Rappelons que la Loi sur le tabac a pour but de contrer un problème réel de santé publique, car le tabagisme affecte un tiers de la population et fait plus de 12 000 victimes par année au Québec. Elle poursuit deux objectifs : protéger la santé de la population contre les effets néfastes de la fumée de tabac dans l'air ambiant et favoriser la prévention du tabagisme.* »

## Annonces de style de vie

Parmi les plaintes qui n'ont vraisemblablement pas encore abouti à des constats d'infraction de la part du ministère s'accumulent celles de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, et d'autres organismes, concernant la persistante publicité de style de vie de marques de cigarettes dans les publications, ce qui est illégal depuis octobre 1998.

La Coalition a signalé les nombreuses annonces couleur encore placées dans les journaux universitaires et les hebdomadaires culturels, souvent sur les pages centrales, faisant l'éloge des Sports extrêmes Export 'A', de l'équipe de course Player's, ou des Arts du Maurier. Or, ces annonces ne sont pas placées par des organisateurs d'événements québécois associés à ces marques en vertu de leurs contrats, comme le permet l'exemption de la loi, mais bien par les fabricants de cigarettes eux-mêmes. Jamais elles ne servent à attirer des participants ou des spectateurs à un événement québécois commandité.

En mars, la Coalition a notamment attiré l'attention du Service sur une nouvelle promotion d'Imperial Tobacco, un tirage de « voyages de rêve » à New York, tenu sous le couvert des Arts du Maurier. Ce tirage n'est ni une commandite indépendante du fabricant, ni un événement récurrent depuis 1998.

– D.C.



Parue en mars dans les pages centrales de la revue étudiante *Montréal Campus*, cette annonce couleur associe nature et vie de couple à la marque du Maurier. Le prétexte ? De la « *Photographie, vue par Les Arts du Maurier* ».

# L'aide aux commandites protabac passe du ministère de la Santé à Tourisme Québec

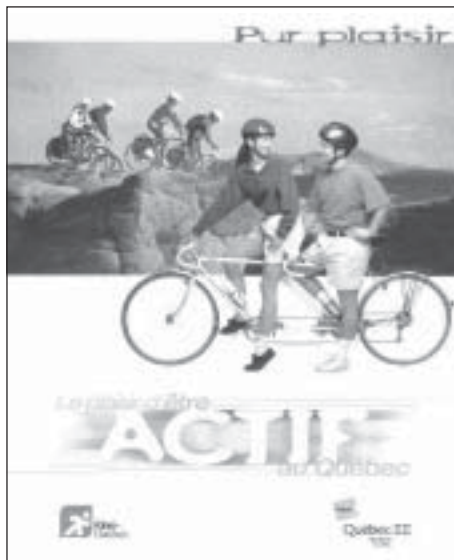
Denis Côté

À l'étonnement des organismes impliqués dans la lutte au tabagisme, c'est le nouveau ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport, Richard Legendre, qui a dévoilé les premières subventions du « Programme de soutien aux manifestations touristiques ayant renoncé aux commandites protabac », selon sa nouvelle appellation. Ce programme québécois était, jusqu'à récemment, sous la responsabilité du Service de lutte contre le tabagisme, au ministère de la Santé ; son budget est de 11,5 millions \$, répartis sur 2001, 2002 et 2003. Tourisme Québec a reporté la limite d'inscription, échue au 1<sup>er</sup> octobre, à une date encore indéterminée.

Lors de conférences de presse tenues en mai, le ministre Legendre a annoncé des contributions pouvant atteindre 1,8 million \$ au Festival d'été de Québec, 2,5 millions \$ au Festival Juste pour rire et 1,5 million \$ au Concours d'art pyrotechnique, ces deux derniers étant de Montréal. La subvention au Grand Prix de Trois-Rivières reste à confirmer. Ces quatre événements étaient autrefois respectivement associés aux marques de cigarettes du Maurier, Craven 'A', Benson & Hedges et Player's.



Après la finale des Internationaux du Canada, à Montréal en août 2000, **Richard Legendre** remercie **du Maurier** pour 21 années de merveilleux tennis.



Les commandites compensées devront publier cette annonce de **Tourisme Québec**, en guise de message de santé ...

Le ministre était en terrain de connaissance puisqu'il fit équipe, de 1996 à 1998, avec les dirigeants de ces événements pour s'opposer à l'interdiction des commandites de tabac. M. Legendre fut cadre à Tennis Canada de 1988 à février 2001, à la tête des Internationaux Player's, Matinée et du Maurier, trois marques d'Imperial Tobacco. Recruté par le premier ministre Bernard Landry et son collègue Gilles Baril, alors responsable de la lutte au tabagisme, M. Legendre a accédé au cabinet des ministres le 8 mars dernier, sans toutefois avoir encore été élu député.

À ce jour, trois autres grands événements montréalais s'étaient déjà départis de leurs commandites tabagiques principales sans faire appel au programme d'aide provincial, à savoir le Festival de Jazz, les Internationaux de tennis et le Grand Prix de Formule 1. General Motors est commanditaire principal du Festival de jazz depuis l'an dernier. Le site Internet du Festival révèle toutefois qu'Imperial Tobacco vient de s'engager pour trois étés additionnels à présenter des activités extérieures gratuites, à titre de comman-



... Toutefois, ce genre d'image ne réduira guère le tabagisme, puisque **Imperial Tobacco** en diffusait à ses frais il y a 20 ans !

taire secondaire. « *Du Maurier nous réserve d'ailleurs bien des surprises* » lit-on sur le web.

## Encore le Stade du Maurier

Ayant déniché de nouveaux commanditaires, les organisateurs des Internationaux de tennis n'avaient pas fait, eux non plus, de demande au fonds d'aide. Par contre, Tennis Canada a annoncé, le 8 mai, avoir reçu une subvention de 2,1 millions \$ de la Société des événements majeurs internationaux du Québec pour l'agrandissement de son Stade du Maurier. Cette société est totalement financée par le gouvernement du Québec.

Rappelons qu'il y a cinq ans, les paliers gouvernementaux avaient déjà déboursé 20 millions \$ pour la construction du Centre de tennis du Parc Jarry, soit 83 % des coûts, pour voir ensuite son élément principal, le court central, être baptisé « Stade du Maurier ». En vertu de la *Loi sur le tabac*, le stade de tennis ne pourra plus être affublé du nom d'une marque de cigarettes à compter d'octobre 2003.

Au Grand Prix de Formule 1 de Montréal, Air Canada a succédé à Player's à titre de commanditaire principal dès 1999. Pour l'été 2001, Imperial Tobacco a aussi mis fin à sa commandite secondaire, sans doute par simple calcul commercial, l'affichage de sa marque canadienne n'étant guère rentable sur une dispendieuse vitrine internationale. En revanche, les promoteurs du Grand Prix cherchent à présenter une seconde manifestation sur l'Île Notre-Dame dès 2002, à savoir une course de la série CART, laquelle mettrait notamment en vedette des pilotes de l'équipe Player's.



Grâce au fonds de compensation, à la SAQ et à La Ronde, l'avenir du **Concours d'art pyrotechnique de Montréal** est assuré.

### Loto-Québec et SAQ

Le Festival Juste pour rire a déjà un nouveau commanditaire principal depuis 1999, Loto-Québec ayant remplacé Craven 'A'. L'édition de 2000, dotée d'un budget de 23 millions \$, s'était soldée par un surplus de 80 000 \$, similaire à celui de 1999. Il semble que la très rentable société d'État n'a pas été en mesure de succéder adéquatement à la marque de cigarettes, puisque le Festival demande une compensation, de 2,5 millions \$ au maximum.

Du côté du Concours d'art pyrotechnique de La Ronde, on remplacera cet été la commandite de Benson & Hedges par celle de la Société des alcools du Québec (SAQ), dont le siège social est situé aux premières loges des feux. Dans son communiqué du 4 mai, La Ronde révèle que la SAQ a négocié sa commandite à rabais pour les trois premières années d'un contrat de cinq ans, de manière à profiter de la formulation du programme de compensation.

Pour sa part, une semaine après avoir obtenu une subvention de remplacement pouvant atteindre 1,8 million \$ sur trois ans, le Festival d'été de Québec a annoncé que Bell Canada accédait au titre de présentateur officiel de l'événement pour une durée de cinq ans.

### De la santé au tourisme

Ayant éprouvé « *quelques difficultés d'application* » au Service de lutte contre le tabagisme, le programme fut transféré en mars dernier au ministère du Tourisme, lequel subventionnait déjà le type de ma-

nifestations touchées par l'interdiction des commandites du tabac, a indiqué Suzanne Watson, chef de produit à Tourisme Québec. Il est probable que certains organisateurs d'événements s'impatientaient de voir leurs subventions confirmées, plus de trois années après la première annonce du programme par Bernard Landry, alors ministre des Finances.

### Pas de message antitabac

En contrepartie des subventions de remplacement, les événements devront tous afficher ou publier le message de santé suivant : « *Le plaisir d'être actif au Québec* ». Illustré par un couple en vélo, ce slogan fait la promotion de l'exercice physique. Ainsi, aucun événement ne transmettra de messages antitabac, au grand dam de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. La Coalition avait proposé que le programme de compensation soit totalement associé à la réduction du tabagisme, puisqu'il découle de la *Loi sur le tabac*.

D'ailleurs, ce sont les groupes antitabac qui avaient le plus milité, de 1996 à 1998, pour la création d'un fonds d'aide aux événements touchés par la loi. Ils avaient notamment initié un mouvement, fort de plus de cent organismes, lequel réclamait la création d'une fondation qui aurait financé des commandites pro-santé.

### ■ Pas de progrès à Genève

Si le projet de convention-cadre antitabac de l'Organisation mondiale de la santé avançait à grands pas, comme en témoignait la une du dernier *Info-tabac*, il a plutôt piétiné lors de la deuxième séance de négociations, tenue à Genève du 30 avril au 5 mai. Le Brésilien Celson Amorim, qui présidait les pourparlers, a reconnu l'absence de progrès, les délégations se contentant de commenter le texte proposé, plutôt que d'en négocier les termes. Il dit espérer que le traité puisse malgré tout entrer en vigueur en 2003, tel que prévu.

La délégation américaine a été accusée de vouloir affaiblir la convention-cadre sur de nombreux sujets cruciaux – pour peut-être éventuellement ne même pas la ratifier. Les émissaires de l'administration Bush ont notamment dénigré les mesures visant à éliminer les appellations trompeuses, à mettre fin aux ventes hors taxes et à protéger les non-fumeurs, un domaine où les États-Unis sont pourtant à l'avant-garde. Clive Bates, de l'association anglaise ASH, a déclaré qu'il serait préférable que les Américains se retirent des négociations et poursuivent leur politique de l'autruche chez eux. L'Association pulmonaire américaine et Campaign for Tobacco Free Kids ont aussi émis, conjointement, un communiqué très dur dénonçant l'attitude négative de leur pays.

### ■ Ventes aux mineurs

Au Canada, c'est au Québec que les détaillants vendent le plus facilement des cigarettes aux mineurs. Selon une enquête de la firme AC Nielson, réalisée pour Santé Canada et dévoilée en mai, seulement 47 % des détaillants québécois respectaient l'interdiction de vendre aux mineurs en 2000, comparativement à 65 % l'année précédente. Les taux des neuf autres provinces se situaient entre 67 et 88 %, en progression générale depuis un an. La ville de Québec bat tous les records de désobéissance : seulement 18 % de ses dépanneurs respectent la loi.

« *C'est aberrant de constater que plus de la moitié des commerçants au Québec ne respectent pas une loi interdisant la vente aux mineurs d'un produit mortel.* Les →

[www.info-tabac.ca](http://www.info-tabac.ca)

Au-delà de 55 000 visites  
à notre page d'accueil  
depuis décembre 1998.



Les trois fabricants canadiens utilisent leurs anciens supports publicitaires, chez les détaillants, pour vanter l'**Opération carte d'identité**. Il est douteux que cela réduise les ventes aux mineurs.

→ *détaillants québécois ne prennent évidemment pas la santé des jeunes au sérieux*», a déploré Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

De toute évidence, le système d'inspection de Santé Canada et la campagne « Opération carte d'identité » des fabricants n'impressionnent guère nos dépanneurs. Fort d'une équipe d'une vingtaine d'inspecteurs basés à Longueuil et à Québec, Santé Canada a pourtant émis pour près de 400 000 \$ de contraventions en 2000 au Québec. Selon François Damphousse, de l'ADNF, seule la perspective du retrait du permis de vente de tabac, amènerait les détaillants à corriger leurs habitudes.

### ■ *Fin des « légères » en Europe*

À Strasbourg le 14 mai, le Parlement européen a adopté une nouvelle réglementation concernant la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac. À compter du 30 septembre 2003 seront interdites les mentions telles que « douces », « légères » ou « low tar », donnant l'impression qu'un produit du tabac est moins nocif que les autres. Aussi, en janvier 2004, la teneur des produits vendus en Europe ne pourra pas dépasser 10 mg de goudron, 1 mg de nicotine et 10 mg de monoxyde de carbone par cigarette.

Le changement le plus visible concerne les avertissements sanitaires, obligatoires dès le 30 septembre 2002. Couvrant 30 % du recto et 40 % du verso de chaque paquet, les messages seront très clairs, comme « *Fumer nuit gravement à votre santé et à celle de votre entourage* ». Une commission adoptera des dispositions sur l'utilisation de photographies ou d'illustrations en couleur. Ces directives touchent les 15 pays membres de l'Union européenne, totalisant 375 millions d'habitants, dont l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne.

## Ottawa devient ville sans fumée

Créée en janvier dernier de la fusion de onze municipalités, la nouvelle ville d'Ottawa vient d'interdire le tabagisme dans tous ses lieux publics, incluant les restaurants, les bars, les salles de bingo et les clubs privés, dès le 1<sup>er</sup> août 2001. L'administration du maire Bob Chiarelli se devait de faire son nid rapidement sur ce sujet, puisque la plupart des villes fusionnées avaient déjà adopté des règlements bannissant le tabac dans leurs restaurants pour le 31 mai 2001, certaines incluant aussi leurs bars.

À la suite d'une vigoureuse campagne d'appui, menée notamment par les services de santé publique d'Ottawa et son médecin hygiéniste en chef, le Dr Robert Cushman, le conseil municipal a, le 25 avril, unanimement opté pour l'interdiction rapide et complète. Rappelons que lors des élections de novembre 2000, une coalition antitabac avait placé des annonces dans des journaux, recommandant des candidats en faveur de l'air pur, dont le futur maire Chiarelli.

Le département de marketing et des communications de la ville d'Ottawa a lancé, le 14 mai, une importante campagne pour « *encourager la communauté à soutenir Ottawa sans fumée et à en profiter.* » Fait cocasse, ce département est dirigé par Marie-Josée Lapointe, auparavant porte-parole du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac !

Comportant maintenant 790 000 habitants, la capitale canadienne suit l'exemple de la région de Waterloo, à l'ouest de Toronto, qui interdit l'usage du tabac dans tous ses endroits publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Incluant principalement les villes de Kitchener et de Waterloo, cette région avant-gardiste regroupe 418 000 habitants. L'administration d'Ottawa a bien étudié l'expérience de ces deux villes, en particulier pour neutraliser la résistance prévisible des tenanciers et des clients de bars. Une bataille judiciaire est d'ailleurs déjà entamée.

### Restaurants torontois

La ville de Toronto fait aussi un pas de géant dans la protection des non-fumeurs. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, elle interdit le tabac dans ses restaurants, sauf pour les sections fumeurs cloisonnées et ventilées, lesquelles ne peuvent pas excéder 25 % des places. En principe les bars ne doivent pas, eux non plus, disposer plus de 25 % de places fumeurs, mais l'érection des cloisons n'y sera obligatoire qu'au 1<sup>er</sup> juin 2004. Les salles de bowling s'intègrent dans l'étape actuelle, avec les restaurants, tandis que les salles de billard partagent l'échéancier des bars.



**5 millions d'Ontariens additionnels auront droit à la restauration sans fumée dès cet été**



À Toronto, tous les locaux avec fumée doivent être munis, à leur entrée, d'une enseigne des autorités médicales indiquant : « **Avertissement.** Cette pièce contient de la fumée de tabac, laquelle cause le cancer, la maladie cardiaque, la maladie pulmonaire, et peut faire du tort à votre bébé. »

Deux régions voisines de Toronto, celles de Peel et de York, ont adopté une réglementation presque identique. Signifions que la vaste majorité des restaurateurs de région métropolitaine optent pour des aires totalement sans fumée, ne voulant pas déboursier pour des sections fumeurs fermées. Y compris ceux d'Ottawa, près de 5 millions d'Ontariens additionnels auront donc droit à la restauration sans fumée dès cet été.

### Colombie-Britannique

La protection des non-fumeurs dans le secteur de la restauration a jusqu'ici été privilégiée surtout en Ontario et en Colombie-Britannique. Dans cette dernière province, le Workers' Compensation Board, l'équivalent de la CSST au Québec, vient d'adopter un règlement, entrant en vigueur le 10 septembre 2001, qui étendra aux restaurants et aux bars l'interdiction de fumer déjà établie dans les autres lieux de travail. L'usage du tabac sera limité aux locaux fermés et ventilés, dont les employés en devoir n'ont accès qu'en cas d'urgence ou lorsque la fumée y est totalement retirée (donc pas de service aux tables). Pour leur part, les villes de Victoria et de Vancouver avaient déjà banni le tabac dans leurs restaurants et dans leurs bars, à l'instar de la Californie.

Des progrès sont aussi visibles en Alberta. À Edmonton, depuis le 1<sup>er</sup> mai, les restaurateurs doivent choisir entre, soit bannir totalement le tabac, soit interdire la présence des mineurs. En outre, les établissements fumeurs, pour adultes, doi-

vent désigner au moins 50 % de leurs places comme étant « non-fumeurs ». Plus de 85 % des restaurants ont opté pour un environnement sain, accueillant pour toute la famille. Constatant que cette politique a aisément satisfait les restaurateurs et leurs clientèles, la ville de Calgary envisage de partager cette ligne indulgente, laquelle entraîne quand même une amélioration pour la grande majorité des usagers. Terre-Neuve a également choisi cette voie : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, tous les endroits publics accessibles aux mineurs devront bannir le tabagisme.

### Implications au Québec

L'émergence des restaurants et des bars sans fumée au Canada anglais peut donner l'espoir aux Québécois d'avoir accès à des lieux similaires avant les échéances prescrites par la loi (décembre 2009 pour les sections fumeurs cloisonnées dans les restaurants ; rien de prévu pour les bars). Interrogé par la *Presse canadienne*, le maire de Hull, Yves Ducharme, croit que tôt ou tard, la vague antitabac atteindra le Québec, « *d'ici deux ou trois ans, peut-être avant* ». Pour sa part, le conseiller municipal Claude Bonhomme souhaite que cette ville, voisine d'Ottawa, puisse obtenir de Québec le droit d'interdire le tabac dans ses bars et ses restaurants, de manière à éviter une invasion de fumeurs ontariens. Comme on le sait, les municipalités québécoises ont perdu ce pouvoir avec l'adoption de la *Loi sur le tabac*, en juin 1998.

L'éventualité d'exempter Hull ne sourit guère au ministère de la Santé du Québec, qui n'a « *absolument pas l'intention, pour l'instant, de modifier la loi à cet effet* », a indiqué l'agente d'information Dominique Breton, après consultation auprès du cabinet de la ministre Maltais. Pourtant, un sondage Ad Valorem, mené en mars pour le compte de la station CJRC auprès de 500 résidents de l'Outaouais, révèle que 58 % d'entre eux étaient en accord avec la réglementation d'Ottawa ; 56 % favorisaient de semblables restrictions pour leurs propres municipalités québécoises.

Un autre sondage, effectué cette fois



Les employés de bars et de restaurants ont plaisir à travailler dans un environnement sans fumée, d'après ces photos du Workers' Compensation Board, en Colombie-Britannique.

en avril à la demande du *Ottawa Sun*, auprès de 427 résidents d'Ottawa, indique que 32 % de ceux-ci iront plus souvent dans les restaurants et les bars après l'interdiction de fumer, 54 % aussi souvent et 9 % moins souvent. « *Ce sondage démontre qu'il y a là un large marché qui n'était pas exploité. Voilà donc de belles possibilités d'affaires pour ces commerces* », a déclaré le conseiller Alex Munter du quartier de Kanata, à Ottawa. – D.C.



Parmi ses attraits touristiques, la capitale canadienne proposera bientôt des restaurants et des bars sans fumée à Ottawa, et d'autres très enfumés à Hull.

# Une Nissan pour avoir écrasé

Une jeune dame de Drummondville, Édith Bourret, 26 ans, a remporté le prix principal de l'édition 2001 du Défi « J'arrête, j'y gagne ! », une voiture Nissan Altima d'une valeur de 25 000 \$. Encouragée par sa mère, Édith est parvenue à écraser à la fin janvier, en combinant la méditation à une réduction graduelle de consommation. Le second prix chez les adultes, un REER de 5000 \$, est allé à Johanne Tremblay, de Charny, dans la région Chaudière-Appalaches.

Dans le groupe des adolescents, la Gaspésienne Milaine Bourdages, de St-Alphonse, a gagné un voyage d'une semaine pour deux personnes à Disney World, en Floride. Âgée de 17 ans et étudiante en secondaire V, fumant depuis quatre ans, Milaine a profité du support de sa mère durant son sevrage. Quant à Daphnée Van Lierde, de Laval, elle reçoit un régime enregistré d'épargne études de 5000 \$. Ce REEE sera utilisé à bon escient, car Daphnée désire devenir médecin à l'exemple de sa mère qui l'a parrainée.

La liste complète des gagnants est disponible sur le site du Défi, au [www.defitabac.qc.ca](http://www.defitabac.qc.ca). Elle comprend aussi 20 récipiendaires de bons d'achats de 1000 \$ chez Sports Experts parmi les ex-fumeurs, et 10 boursiers de 1000 \$ chez les parrains. Ayant déjà reçu près de 54 000 visites, ce site complet et attrayant continuera d'offrir de l'information de qualité aux personnes qui veulent en finir avec le tabac.

## Cérémonie de clôture

Les organisateurs du Défi ont dévoilé les noms des gagnants lors d'une cérémonie de clôture à la fois chaleureuse et professionnelle, présentée le 7 mai à l'hôtel Delta de Montréal. L'attitude des camé-

men et des photographes en devoir fut l'objet de plusieurs blagues de la part des conférenciers ; ils s'agitaient pour capter des images d'acteurs ayant pris part au Défi, tels que Caroline Néron, Bernard Fortin et Patrice Bissonnette, pour ensuite aller s'asseoir, indifférents, lors des allocutions de médecins ou de politiciens.

Au total, 23 250 fumeurs s'étaient inscrits à la seconde édition du Défi, soit 3000 de plus que l'an passé. La coordonnatrice Louise Labrie est enchantée de ce résultat. Elle craignait qu'une partie du succès de l'an 2000 ait été due à la nouveauté du concours, au changement de millénaire ou à l'entrée en vigueur des interdictions de fumer de la loi québécoise. C'est à nouveau la région du Saguenay-Lac St-Jean qui a présenté le plus haut taux de participation, avec 2098 inscriptions.

## Des participants tenaces

À la suite du premier concours, selon des sondages Écho, 38 % des participants demeuraient non-fumeurs après six mois et 28 % après un an. Ces taux de réussite sont « *les meilleurs au monde* », a soutenu le Dr Gilles Pineau, coprésident du Groupe Santé Acti-Menu, qui organise le Défi.

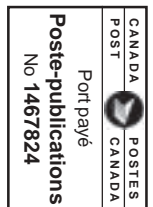
Le concours a profité à nouveau du partenariat de la Société canadienne du cancer, entre autres pour le dépouillement



Grande gagnante du Défi, Édith Bourret, au centre, est félicitée par Claire-Andrée Lefebvre, représentante de Nissan, et par Jean-Maurice Roy, de la Direction de la santé publique de Mauricie - Centre-du-Québec.

et le classement des 23 250 bulletins de participation. Son service d'information a répondu à quelque 4250 appels, le numéro 1 888 939-3333 étant inscrit sur tout le matériel publicitaire.

« À la lumière du succès obtenu avec la deuxième édition, il est certain que nous serons de retour l'an prochain ! », a assuré le Dr Pineau. Toutefois, il suggère aux personnes qui sont prêtes à cesser de fumer, de ne pas attendre en janvier 2002 pour le faire. Mais si elles échouent, comme dans 92 % des cas selon les statistiques rapportant les tentatives solitaires, alors le 3<sup>e</sup> Défi leur fournira un encadrement propice pour se libérer de la nicotine. — D.C.



## Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2100 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Le texte intégral du bulletin est aussi disponible sur notre site Internet, au [www.info-tabac.ca](http://www.info-tabac.ca). Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 — Télécopieur : (514) 525-6044

Courriel : [infotab@cam.org](mailto:infotab@cam.org)

Révision : Isabelle Masingue

**Si non distribuable** : appelez le bloc-adresseur sur la fiche d'expédition (préadressée au verso) ; retournez à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7

Info-tabac est publié avec l'appui de :



Ce bulletin ne représente pas nécessairement les opinions ou les positions du ministère.